

### APEF Saint-Cyr-Sur-Loire

**Votre référent :** Lannick CHENUS

**Adresse :** 59 bis, rue du Mûrier 37540 Saint-Cyr-sur-Loire

**Tél :** 02 47 72 17 27

**Email :** [stcyr-toursnord@apef.fr](mailto:stcyr-toursnord@apef.fr)

**Site web :** [www.apef.fr](http://www.apef.fr)

**Structure déclarée :** SAP894172691

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi  
de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

#### Transports

- Arrêt « Meinerzhagen » de la ligne 17
- Arrêt « Mûrier » de la ligne 51

Accès PMR : Oui

#### Autorité de tutelle :

**DDETS :** 8 rue Alexander Fleming, 37000 Tours, France

#### Zone d'intervention :

Saint Etienne de Chigny, Luynes, Fondettes, La Membrolle sur Choisille, Saint Cyr sur Loire, Mettray, Tours 37100, Notre Dame d'Oé, Chanceaux sur Choisille, Rochecorbon, Vouvray, La Riche, Joué les Tours, Ballan-Miré

#### Liste des partenariats et conventionnements :

Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vyv Ecoute et Solutions (RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Famileat

#### Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

- Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

- L'agence remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

- Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et de présentation et ses annexes.

- Si vous êtes témoin ou victime d'une maltraitance à l'encontre d'une personne vulnérable, âgée ou handicapée, contacter le numéro d'urgence national 3977 ou rdv sur le site [3977.fr](http://3977.fr). Plus d'informations dans le livret d'accueil joint.

## APEF Saint-Cyr-sur-Loire

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
<b>MÉNAGE REPASSAGE</b>			
Détente	26,82 €	29,50 €	14,75 €
Bien-être	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Evasion	31,36 €	34,50 €	17,25 €
Ponctuel	35,45 €	39,00 €	19,50 €

<b>AIDE A DOMICILE (Séniors ou personnes en situation de handicap)</b>			
Aide + Accompagnements	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Aide + Accompagnements ponctuel	31,36 €	34,50 €	17,25 €

<b>GARDE D'ENFANTS</b>			
Garde d'enfants + 3 ans	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	31,36 €	34,50 €	17,25 €

<b>BRICOLAGE</b>			
Ponctuel	40,91 €	45,00 €	22,50 €

<b>JARDINAGE</b>			
Régulier	37,50 €	45,00 €	22,50 €
Ponctuel	40,83 €	49,00 €	24,50 €

### Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	34,50 €	31,36 €	Téléassistance (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie	31,50 €	28,64 €	Assistance informatique	45,00 €	37,50 €
			Présence et vigilance à domicile	29,50 €	24,58 €
Accompagnement véhiculé	32,40 €	29,45 €	Nettoyage de véhicule à domicile	49,00 €	40,83 €

(\* Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (\*\* Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence. (\*\*\*) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 15,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



# DETAIL DES FORMULES

## Ménage / Repassage \*

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
<b>MENAGE</b>			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
<b>REPASSAGE</b>			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
<b>GESTION DES COURSES</b>			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
<b>PREPARATION DES REPAS</b>			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretien des plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

# DETAIL DES FORMULES

## Aide à la personne (sénior ou personnes en situation de handicap)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

<b>AIDE (1)</b>	
<b>ENTRETIEN DU LOGEMENT</b>	
Nettoyer les sols et faire les poussières	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ...)	X
Faire les lits et changer les draps	X
Ranger et organiser les pièces	X
<b>GESTION DU LINGE</b>	
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X
Effectuer des travaux simples de couture	X
<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>	
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)	X
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X
<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>	
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X
Entretien des plantes de balcon, terrasses et jardinières	X
Vider et sortir les poubelles	X
Maintenir une vigilance au domicile	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie *	X
<b>ACTIVITES ET SORTIES</b>	
Accompagnement à des balades, courses, rdv médicaux, etc. **	X
Aide aux tâches administrative	X

(1) Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

\* Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.

\*\* Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes.

# DETAIL DES FORMULES

## Garde d'enfants <sup>(1)</sup>

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT + 3 ANS	GARDE D'ENFANT PARTAGEE *
<b>DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS</b>		
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X
<b>COURSES / REPAS</b>		
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X	X
<b>SOMMEIL</b>		
Organiser les réveils et les couchers	X	X
Organiser les siestes	X	X
<b>SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT</b>		
Accompagner à la propreté	X	X
Accompagner au bain, à la douche	X	X
Accompagner dans la petite toilette	X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X
<b>DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE</b>		
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X
Aider aux devoirs	X	X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT</b>		
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X

(1) Prestations relevant de la déclaration - Garde de 3 enfants maximum par intervention

\* formule comprenant la garde de 2 voir 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

# DETAIL DES FORMULES

## Jardinage

### JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X

### LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

**Attention** : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'**entretien courant effectué à hauteur d'homme**, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).